Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260225-06_2026-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET – [illegible]

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2026

Délibération n° 06/2026

Objet : Reprise du résultat 2025

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 16
Votants : 17

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de Madame Françoise GUILLERM.

Date de convocation du Conseil municipal : le dix-sept février deux mille vingt-six.

Présents : Françoise GUILLERM, Yvon LE BOURHIS, Karine LE COURANT, Philippe MAINGUY, Marie-Françoise HUGOT-LE GUELLEC, Gaël BOËDEC, Maurice COZIC, Glenna COUTELLER, Christophe LE MERLEC, Joëlle POULICHET, Daniel LE JOLY, Martine LE GREN-CIBRARIO, Goulven LE CRAS, Séverine JAOUEN, Sabine MARANGONI, Marion LE JORT

Représentés : Pierre FERREC (pouvoir Philippe MAINGUY)

Marion LE JORT a été désignée secrétaire de séance.

Madame la Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M57 prévoit la reprise des résultats de l'exercice antérieur et d'affecter le résultat au Budget primitif 2026.

Considérant le Compte Financier Unique 2025 de la commune adopté par la délibération 05/2026,

Etant constaté :

- L'excédent de la section de fonctionnement 2025 : + 836.377,22 euros

- Le déficit de la section d'investissement 2025 : - 466.082,03 euros

Madame la Maire propose au Conseil municipal d'adopter la reprise des résultats suivants pour le budget primitif 2026 et l'inscription :

- au R002 (recettes de fonctionnement) : 370.295,19 €
- au 1068 (recettes d'Investissement) : 466.082,03 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les résultats présentés au budget primitif 2026.

Pour copie conforme, la Maire

Françoise GUILLERM

MAIRIE DE LANGONNET R.F. 56630 (Morbihan)